



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00 heures.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 23 du 11 juin 2021.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public et sur le site internet.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Bourgnon déclare l'assemblée communale ouverte.

Il informe que les débats sont enregistrés et demande à ce que les noms et prénoms des intervenants soit donné pour la prise du procès-verbal.

Excusés: Mmes Sandra Cuennet, Aurélie Julmy, MM. Sébastien Mettraux, Christophe Domon, Vincent Stulz, Olivier Broillet.

Les scrutateurs sont nommés :

M. Michel Roh
M. Fabrice Beyeler
M. Marc Angéloz

Total des personnes présentes : 43
Majorité lors des votes : 22

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 21 avril 2021.**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 21 avril 2021 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 21 avril 2021 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : par 42 oui et 1 abstention.

Point 2**Nouveaux investissements****2.1. Demande d'un crédit d'étude comprenant un réaménagement de routes, de trottoirs et d'arrêts de bus au centre du village de Ponthaux, ainsi que des mesures PGEE et PIEP à entreprendre.**

M. Bourgnon présente le projet du conseil communal, relatif à l'élaboration d'une étude complète du secteur du carrefour au centre du village de Ponthaux.

En effet, différents travaux doivent être entrepris, tels que l'aménagement d'arrêts de bus conformes à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), des mesures pour l'évacuation des eaux usées et pour l'eau potable, en relation avec les plans d'évacuation des eaux usées (PGEE) et des infrastructures en eau potable (PIEP).

La réflexion du conseil communal a été d'attribuer ces travaux d'études techniquement complexes à un bureau d'ingénieurs, en tenant compte du fait que la plupart d'entre eux sont liés les uns aux autres. Ainsi cette étude va permettre de rationaliser les coûts et les nuisances liés aux travaux.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'étude et appels d'offres	Fr. 61'000.00
Inclus : étude de bruit (en option)	Fr. 13'000.00
Inclus : étude de trafic (en option)	Fr. 11'000.00
Divers et imprévus :	<u>Fr. 10'000.00</u>

Total de l'investissement : **Fr. 95'000.00**

Financé par un emprunt bancaire :

Intérêts au taux de 2%	:	Fr. 1'900.00
Amortissement de 15%	:	<u>Fr. 14'250.00</u>

Charges financières annuelles : **Fr. 16'150.00**

QUESTIONS

Il n'y a pas de question et M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La Commission financière préavise favorablement la demande d'un crédit d'étude comprenant un réaménagement de routes, de trottoirs et d'arrêts de bus au centre du village de Ponthaux, ainsi que de mesures PGEE et PIEP pour un montant de Fr. 95'000.00. Ce montant fera l'objet d'un emprunt bancaire qui sera financièrement supportable.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude d'un montant de Fr. 95'000.00 pour un réaménagement de routes, de trottoirs et d'arrêts de bus au centre du village de Ponthaux, ainsi que des mesures PGEE et PIEP à entreprendre lèvent la main.

Résultat : 42 oui et 1 abstention.

M. Bourgnon remercie l'Assemblée pour sa décision et la confiance témoignée.

2.2. Achat et installation d'une nouvelle pompe pour la STAP

M. Bourgnon présente le projet du Conseil communal de changer une pompe à la station de pompage des eaux usées. En préambule il précise que le projet définitif n'a pas encore été arrêté. La demande de crédit est effectuée actuellement car il ne sera pas possible d'attendre la prochaine Assemblée pour changer la pompe.

Le montant du crédit correspond au coût de la variante la plus chère.

La situation à la STAP est celle-ci : une pompe au sous-sol est hors service depuis quelques semaines et une pompe achetée d'occasion en 2016 est en activité au rez-de-chaussée. En cas de panne de cette dernière, la STAP sera hors fonction. Il faudra alors pomper les eaux usées à l'aide de camions-pompes. Le risque de débordement dans le ruisseau est également à prendre en compte.

Il est donc devenu urgent d'acheter une nouvelle pompe.

Le Conseil communal analyse actuellement plusieurs offres et plusieurs variantes de pompes. La décision finale n'a pas encore été prise, mais doit être arrêtée dans les prochains jours.

INVESTISSEMENT

Equipement et travaux

Pompe y compris installation

Tableau de commande et alarme, y compris installation

Installations électriques supplémentaires

Divers et imprévus

TOTAL (TTC) Fr. 70'000.00

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'investissement : Fr. 70'000.00

Financé par la réserve « protection des eaux » ou par un emprunt bancaire

Intérêts au taux de 2% : Fr. 1'400.00

Amortissement de 15% : Fr. 10'500.00

Charges financières annuelles : Fr. 11'900.00

Le mode de financement effectif dépendra de l'attribution possible à la réserve, lors du bouclage des comptes 2021.

QUESTIONS

M. Gérard Roulin

Demande si la nouvelle installation créera également du bruit, car celle en place en occasionne beaucoup.

M. Bourgnon

Répond que les nouvelles pompes sont plus silencieuses.

M. Julmy

Précise qu'il a été tenu compte de la situation actuelle et que la problématique du bruit a fait l'objet d'une étude particulière. Avec ces nouvelles installations le bruit devrait être nettement moindre.

Il n'y a plus de questions et M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La Commission financière préavise favorablement la demande pour l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe pour un montant de Fr. 70'000.00. Ce montant sera couvert soit par l'utilisation de la réserve « Protection des eaux » soit par un emprunt bancaire. La décision finale sera prise lors du bouclage des comptes 2021. Dans les deux cas, cet investissement sera financièrement supportable.

M. Bourgnon

Remercie Mme Marguet pour la lecture du rapport de la Commission financière.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent de crédit de Fr. 70'000.00 pour une nouvelle pompe se prononcent par main levée.

Résultat : 43 oui.

M. Bourgnon remercie l'Assemblée pour sa décision et pour sa confiance.

Point 3**Règlement des finances (RFin)**

M. Bourgnon donne lecture des articles du règlement des finances et les commente. Le document a également été mis à disposition des citoyens à l'Administration communal et sur le site internet, lors de la convocation.

Ce nouveau règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Il est nécessaire à la mise en place de MCH2, programme de comptabilité harmonisé des communes.

QUESTIONS :

Il n'y a pas de question et M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La Commission financière préavise favorablement le nouveau règlement et propose à l'Assemblée communale de l'approuver.

VOTE:

Que celles et ceux qui acceptent le nouveau règlement des finances lèvent la main.

Résultat : 41 oui et 2 abstentions.

Législature 2021-2026**Point 4****Election des membres de la Commission d'aménagement et de l'énergie**

Pour la Commission d'aménagement et de l'énergie MM. Antoine Julmy et Pierre Bourgnon sont les représentants du Conseil communal. Il y a encore trois candidats à élire.

M. Bourgnon donne le nom des candidats à la Commission d'aménagement et de l'énergie. Il s'agit de :

MM.

Beyeler Beat

Broillet Olivier

Domon Christophe

Jelinski Arnaud

Moser Christian
Page Maxime
Progin Jacques
Widmer Christian

Il n'y a pas d'autre candidat annoncé et les bulletins de vote sont distribués par les scrutateurs.

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de bulletins distribués : 43
Nombre de bulletins rentrés : 42
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins valables 42
Majorité absolue des bulletins valables : 22

Est élu avec 22 voix M. Maxime Page.

Les autres candidats n'ont pas obtenu la majorité absolue des voix. Un deuxième tour est organisé avec les 4 candidats ayant obtenu le plus de voix. Il s'agit de :

MM.
Beyeler Beat (21)
Progin Jacques (21)
Jelinski Arnaud (19)
Broillet Olivier (17)

Un orage éclate durant le dépouillement du 1^{er} tour. Des inondations importantes ont lieu sur le territoire communal. Certains citoyens quittent la salle. Il est procédé à un recomptage des personnes présentes pour légaliser la suite des débats.

Nombre de personnes présentes : 42

Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

Résultat du 2^{ème} tour :

Nombre de bulletins distribués : 42
Nombre de bulletins rentrés : 42
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins valables : 40
Majorité absolue des bulletins valables : 21

Pour le 2^{ème} tour les candidats sont élus à la majorité relative.

M. Beat Beyeler est élu avec 23 voix.

MM. Broillet Olivier, Jelinski Arnaud et Progin Jacques obtiennent tous 19 voix.

Il est procédé à un tirage au sort entre ces trois derniers candidats.

M. Olivier Broillet est élu.

Point 5

Election de la Commission financière

Recomptage des personnes présentes à la suite d'un nouveau départ : 41

Les candidats pour la Commission financière sont les suivants :

Mmes et MM.

Batbout Mohamed Ali

Bovigny Jacqueline

Broye Stéphanie

Marguet Brigitte

Roulin Jean-Etienne

Thierrin Ludovic

Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

Résultats :

Nombre de bulletins distribués : 41

Nombre de bulletins rentrés : 41

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins valables : 41

Majorité absolue des bulletins valables : 21

Sont élus :

Broye Stéphanie (39)

Roulin Jean-Etienne (39)

Thierrin Ludovic (37)

Marguet Brigitte (36)

Bovigny Jacqueline (35)

Non élu : Batbout Mohamed Ali (10)

Point 6**Election de la Commission des naturalisations**

Pour cette commission, 7 candidats se sont présentés pour 7 postes à pourvoir.
Il s'agit de :

Mmes et MM.
Bourgnon Pierre
Cuennet Sandra
Guisolan Christian
Guisolan Nicole
Julmy Aurélie
Mettraux Stéphanie
Salzmann Jan

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, l'élection se fait tacitement. M. Bourgnon demande à l'Assemblée de se prononcer par acclamation.

Point 7**Décision sur le mode de convocation des assemblées communales, à savoir : convocation individuelle ou circulaire tous ménages.**

Le Conseil communal propose de maintenir la circulaire tous ménages pour les convocations aux assemblées ordinaires.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par circulaire tous ménages lèvent la main.

Résultat : 41 oui.

Point 8**Demande d'une délégation de compétence générale pour les transactions immobilières d'un montant inférieur à Fr. 25'000.00, pour l'année 2021.**

M. Bourgnon informe que dès le 1^{er} janvier 2022 le Conseil communal, par le règlement des finances aura la compétence d'effectuer des transactions immobilières jusqu'à un montant maximal de Fr. 25'000.00.

Le Conseil communal demande cette délégation de compétence pour 2021 afin de permettre d'éventuelles transactions sans devoir convoquer l'Assemblée ou d'attendre la fin de l'année. Il donne l'exemple de la délégation de compétences demandée lors de l'assemblée communale du 21 avril 2021, relative à 4 mètres carrés de terrain pour une mise en conformité d'un tracé de route.

QUESTIONS :

Il n'y a pas de question et M. Bourgnon informe que le Conseil communal ne vote pas pour les demandes de délégations de compétences.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent la délégation de compétence pour les transactions immobilières d'un montant inférieur à Fr. 25'000.00, pour l'année 2021 lèvent la main.

Résultat : 36 oui

Point 9

Demande d'une délégation de compétence, pour la durée de la législature 2021-2026, pour la vente d'un terrain communal, article 38 RF à Ponthaux

M. Bourgnon informe que le Conseil communal avait déjà demandé une délégation de compétences pour la vente de ce terrain, lors de la dernière législature. Il s'agit d'un report.

Comme déjà informé à ce moment-là, il n'y a pas de projet actuellement en cours. Cependant, cette délégation de compétence est demandée afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'opportunité.

Pour rappel, des offres d'achat étaient parvenues au Conseil communal pour un montant de Fr. 300.00/mètre carré.

QUESTIONS :

Mme Nicole Guisolan

Demande où est situé ce terrain.

M. Bourgnon

Informe qu'il s'agit d'une parcelle d'environ 700 m² située à côté de l'auberge communale (le jardin).

Il n'y a plus de questions et M. Bourgnon propose le vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent la délégation de compétence, pour la durée de la législature, pour la vente d'un terrain communal, article 38 RF à Ponthaux lèvent la main.

Résultat : 30 oui – 4 non – 2 abstentions.

Point 10**DIVERS**

M. Bourgnon donne la parole pour les questions des citoyens.

QUESTIONS :M. Gérard Roulin

Comme nous débutons une nouvelle législature, M. Roulin demande si un projet de fusion est envisagé par le conseil communal.

M. Bourgnon

Informe que pour l'instant aucune discussion n'est en cours. La commune de Grolley attend le vote consultatif du 26 septembre 2021 pour une éventuelle fusion avec le Grand Fribourg, avant de s'engager dans d'autres discussions.

Mme Nicole Guisolan

Demande qui a été élu dans les autres commissions.

M. Bourgnon

Informe qu'il s'agit des commissions qui seront nommées officiellement par le conseil communal, dans sa séance du 13 juillet 2021.

- Le Conseil des parents : Corine Fragnière Angéloz, Adriana Cilidonio et le représentant du Conseil communal, Michel Noguét.
- La Commission du développement durable (verte) : Viviane Beyeler, Christian Moser, Nicole Guisolan, Fiona Dorthe, Frédéric Schmutz.
- La Commission des 40 ans de la fusion Ponthaux-Nierlet : Marie Stulz, Alain Rappo, Jan Salzmänn.

Il manque encore deux membres pour cette commission et M. Bourgnon engage les personnes intéressées à s'annoncer à l'Administration communale.

Au terme de cette assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il invite chacun à venir partager le verre de l'amitié à l'auberge communale.

Il clôt l'assemblée à 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :


P. Bourgnon



La secrétaire :


S. Renevey